

CONSEIL MUNICIPAL - PROCES-VERBAL

Séance du 23/02/2026

Réf. Délib 001 à 011

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Procurations
14/15	9	4

L'an 2026, le 23 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERREY Christophe - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/02/2026.

Présents : M. GUERREY Christophe - Maire, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE JELOUX Dominique, M. ROUAULT Patrick, M. NICOLAS David, M. SERVEL Joseph, Mme SERVEL Maria, M. DAVID Arnaud, M. GUILLO Philippe.

Absents ayant donné procuration : Mme CHAMOT Sarah ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul ayant donné procuration à M. NICOLAS David, M. LE CLEZIO Maëlan donne pouvoir à M. LE JELOUX Dominique, Mme TUTT Frédérique ayant donné procuration à DAVID Arnaud.

Absente : Mme LE STRAT Anne-Françoise.

Le Quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte et présente l'ordre du jour. Les délibérations concernant les Comptes Financiers Unique du Lotissement et de la Commune de l'année 2025 sont annulées, suite à un problème national de la plateforme Hélios de la DGFIP, la trésorerie demande le report de ces délibérations. La délibération concernant la validation du devis du géomètre pour la mise à jour du plan cadastral à Guerlogoden est annulée : dossier toujours en cours.

Le procès-verbal de la séance précédente, du 08/12/2025, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En début de séance, la directrice de l'école et les parents d'élèves des associations de l'école (Ogec, Apel) ont présenté le bilan de l'année écoulée et les projets de l'école. Les 3 classes sont maintenues pour la rentrée prochaine.

Monsieur Le Maire tient à souligner le travail réalisé par la directrice et l'équipe enseignante pour le dynamisme de l'école, mais également les parents qui organisent de nombreuses actions, repas, fête, kermesse, pour apporter un soutien financier à l'école.

Après approbation de l'Assemblée, M. GUILLO Philippe est désigné Secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

001/2026 – TAUX DE PROMOTION AVANCEMENT DE GRADE

Nombre de membres		
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	Vote
9 +4	13	A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant ce qui suit :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « *ratio promus – promouvables* », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de fixer par délibération, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

A Kergrist, un seul agent sur le grade d’agent de maîtrise.
Monsieur Le Maire rappelle à l’assemblée que l’agent technique principal, au grade d’agent de maîtrise, peut bénéficier d’un avancement de grade au grade d’agent de maitrise principal, aussi Monsieur Le Maire propose de fixer le taux de promotion d’avancement de grade par le dispositif suivant :

Catégorie	Grade d’origine	Grade d’avancement	Taux %
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et des membres représentés, décide :
- De retenir le taux de promotion tel que prévu sur le tableau ci-dessus,
- D’autoriser Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

002/2026 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION EMPLOI GRADE AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Nombre de membres		Vote
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	
9+4	13	A l’unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du code général de la fonction publique susvisé,
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT l’avancement de grade possible pour l’agent technique principal, actuellement au grade d’agent de maîtrise, pouvant être nommé agent de maîtrise principal au 07/08/2026, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et de créer le poste d’agent de maîtrise principal, à compter du 07/08/2026,

FILIERE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	Emploi susceptible d’être pourvu par un contractuel	CATEGORIE	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Agent principal des services techniques	Agent de maîtrise à compter du 07/08/2026		C	0	TC
Agent principal des services techniques	Agent de maîtrise principal à compter du 07/08/2026		C	1	TC
Agent des services techniques	Adjoint Technique	X	C	1	TNC (24H00 semaine)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	Emploi susceptible d’être pourvu par un contractuel	CATEGORIE	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Secrétaire générale de Mairie	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		B	1	TC
Agent d'accueil administratif	Adjoint Administratif	X	C	1	TNC (17h30 semaine)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide :

- D'adopter le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus,
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

003/2026 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET EXTENSION DU CLUB HOUSE AU TERRAIN DES SPORTS

Nombre de membres		
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	Vote
9+4	13	A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n°037/2025 du 30 juin 2025,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure de consultation et d'attribution, des lots aux entreprises, pour les travaux de création du club-house,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que le cabinet d'architecte Sandrine Nicolas et associés, Maître d'Œuvre, a étudié les propositions des entreprises. Cette analyse est retranscrite dans le rapport d'analyse des offres. Le Maître d'Œuvre a ensuite établi, suivant les critères de jugements des offres, énoncés dans l'appel d'offres (soit 50% pour le prix – 40 % pour la technique – 10 % pour les délais), un classement des entreprises par lot. Ce classement détermine donc l'entreprise la mieux placée, toujours suivant les critères de l'appel d'offres.

Monsieur Le Maire présente alors, aux membres du Conseil Municipal, le rapport d'analyse des offres et la proposition du Maître d'Œuvre qui correspond au classement final des entreprises.

La proposition du Maître d'Œuvre est la suivante :

LOT	Entreprises	Montant offre HT	Montant estimation HT
Lot n°1 - Désamiantage	SFB Theix-Noyalo	7 685.00 €	7 000 €
Lot n° 2 : Démolitions – gros œuvre	LNP Plumeliau	38 606.30 €	23 700 €
Lot n° 3 : Charpente bois	LE BERRE Bubry	2 855.35 €	8 800 €
Lot n° 4: Couverture Bac acier	TREMBLAY Malguénac	15 363.28 €	13 000 €
Lot n° 5: Menuiseries extérieures aluminium	LA MENUIS' Noyal-Pontivy	9 044.92 €	12 000 €
Lot n° 6 - Plomberie	HUBY Cédric Kergrist	2 555.00 €	3 500 €
Lot n° 7 – Electricité – courant faible	SERFO Trévé	6 123.20 €	8 000 €
Total		82 233.05 € HT	76 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide :

- De retenir la proposition du Maître d'Œuvre, conformément aux critères de jugement des offres de la présente consultation ;
- D'attribuer aux entreprises précitées les lots respectifs pour les montants désignés ci-dessus ;
- De valider l'ensemble des lots de l'opération pour un montant de **82 233.05 € HT** ;
- De dire que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2026 ;
- De solliciter les subventions inhérentes au projet, notamment auprès des co-financeurs : Pontivy Communauté, au titre du fonds de concours Equipement Immobilier, et auprès du district de Football au titre de l'aide « Fafa ».
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

004/2026 – VALIDATION DU PROGRAMME VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Nombre de membres		
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	Vote
9+4	13	A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Il est présenté le programme voirie 2026 proposé par la commission travaux :

Routes	Métrés	Prix du marché € HT
Bourg reprise de 4 tranchées 4 ml	16 m ²	2 068.16 €
Impasse de perchenic	60 m x 3 m – 250 m ²	4 860.60 €
Patte d'oie route de Lano Bihan	250 m ²	5 233.61 €
Route de Croixanvec au droit de la route de Botcol	470 m ²	10 619.10 €
Route du Liez	500 m x 3.60 m + 140 ml x 4.30 m + 200 m x 4 m – 3 202 m ²	35 629.88 €

Soit une estimation de 58 411.35 € HT – 70 093.62 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide :

- De donner un accord sur le programme voirie présenté et sur son montant estimé de 58 411.35 € HT – 70 093.62 € TTC,
- De solliciter pour 2026 une subvention de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours « voirie »,
- D'autoriser Monsieur La Maire à signer les documents correspondants.

005/2026 – CONVENTION DYNAMIQUE JEUNESSE AVEC FAMILLES RURALES - ANNEE 2026

Nombre de membres		
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	Vote
9+4	13	A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Il est rappelé à l'Assemblée, la convention concernant la Dynamique Jeunesse établie, pour la première fois en 2020, entre la Commune de Kergrist et Familles Rurales du Morbihan. L'objectif étant de proposer des activités, des animations, aux jeunes de la Commune.

Pour 2026, un nouveau programme est établi pour un budget estimatif de **8 270.10 €** : accompagnement des projets des jeunes, animations petites vacances et d'été, coordination avec la fédération départementale, ... C'est un budget prévisionnel, ne sont facturées que les interventions effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide de :

- Reconduire le partenariat entre la Commune et la Fédération Départementale Familles Rurales du Morbihan pour la dynamique jeunesse pour l'année 2026,
- De valider le budget estimatif prévu à hauteur de **8 270.10 €** pour 2026,
- De dire que le montant versé à Familles Rurales par la Commune se basera sur les heures effectivement réalisées, en deux versements (juillet, décembre), au regard des justificatifs produits,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 de la Commune,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

**006_2026 – CONVENTION COMMUNE/ECOLE SAINT JOSEPH DE KERGRIST POUR L'ANNEE 2026
ET PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT CANTINE/GARDERIE**

Nombre de membres		
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	Vote
9+4	13	A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'Ecole privée Saint Joseph de Kergrist est passée en Contrat d'Association au 1er septembre 2015.

Le calcul du forfait par élève s'établit sur la base maximale du coût moyen de l'élève scolarisé dans les écoles publiques du Département et en distinguant les élèves d'élémentaire / de maternelle : soit pour un élémentaire : 463.73 € et pour un élève de maternelle : 1 587.79 €, selon les montants applicables.

Monsieur Le Maire rappelle la somme globale versée par la Commune en 2025 : 58 370.02 €.

Les effectifs de la rentrée scolaire 2025/2026, sont : 33 élèves en primaire et 21 en maternelle.

463.73 € - primaire x 33 élèves	15 303.09 €
1 587.79 € - maternelle x 21 élèves	33 343.59 €

Soit un total de 48 646.68 €.

Concernant les services cantine et garderie de l'école Saint Joseph de Kergrist, monsieur le Maire informe que le déficit des services cantine/garderie est de 18 559,13 € pour 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- D'approuver la participation aux frais de fonctionnement pour un montant de 463.73 € par élève en élémentaire et de 1 587.79 € par élève de maternelle,
- De dire que la somme globale de 48 646.68 € sera inscrite au Budget Primitif 2026 et versée à l'Ogec de Kergrist conformément à la convention tripartite,
- D'approuver le versement d'une somme pour les services cantine/garderie d'un montant de 18 559,13 € pour l'année 2026,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les différents documents nécessaires à l'application de ces décisions.

007_2026 – AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS DU BUDGET LOTISSEMENT 2025 AU BUDGET LOTISSEMENT 2026

Nombre de membres		
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	Vote
9+4	13	A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'annexe détaillant les résultats 2025 à reprendre par anticipation dans le budget primitif 2026,

Considérant que, conformément à l'instruction comptable M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation provisoire des résultats 2025,

Considérant qu'à la date du 20 février 2026, la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 62 940.10 €,

Considérant qu'à la date du 20 février 2026, la section d'investissement présente un résultat déficitaire de 506 744.12 €,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats provisoires de la gestion du budget lotissement 20803 - LOT Rue du Stade Kergrist année 2025 au budget lotissement 20803 - LOT Rue du Stade Kergrist année 2026, comme suit :

Report en fonctionnement RECETTES au chapitre R/002 :	62 940.10 €
Solde d'exécution de la section d'investissement à reprendre en investissement DEPENSES au chapitre D/001 :	506 744.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :
- D'approuver l'affectation provisoire des résultats telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les différents documents nécessaires à l'application de cette décision.

008_2026 – VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF LOTISSEMENT RUE DU STADE ER GROEZ COET TRANCHE 2 - ANNEE 2026

Nombre de membres		
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	Vote
9+4	13	A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget annexe du Lotissement Er Groëz Coët, pour l'exercice 2026, s'équilibre de la façon suivante :

1. La section de fonctionnement :

- Total Dépenses : 711 160 € - - Total Recettes : 711 160 €

DEPENSES		BP 2026
Chapitre 011 : Charges à caractère général		204 410.00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		5.88
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transferts entre sections		506 744.12
TOTAL		711 160 €
RECETTES		BP 2026
Chapitre 70 : Vente terrains aménagés		112 420.00
Chapitre 74 : Dotations, Subventions et participations		63 070.00
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		60 002.75
Chapitre 042 : Opération d'ordre de transferts entre sections		412 727.15
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté		62 940.10
TOTAL		711 160 €

2. La section d'investissement

- Total Dépenses : 919 471.27 € - - Total Recettes : 919 471.27 €

DEPENSES		BP 2026
Chapitre 040 : Opération d'ordre de transferts entre sections		412 727.15
Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté		506 744.12
TOTAL		919 471.27 €
RECETTES		BP 2026
Chapitre 16 : Emprunt		412 727.15
Chapitre 040 : Opération d'Ordre de transferts entre sections		506 744.12
TOTAL		919 471.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :
- D'adopter le Budget Primitif Annexe Lotissement Rue du Stade Er Groëz Coët tranche 2 pour l'exercice 2026, comme présenté ci-dessus.

009/2026 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2026

Nombre de membres		
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	Vote
9+4	13	A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune,

Considérant qu'il est obligatoire de voter les taux d'imposition pour l'année 2026,
Considérant la proposition de maintenir les taux de l'année 2025, comme suit :

Impôts Directs	Taux 2025	Proposition taux 2026
Taxe Foncier Bâti	35.22 %	35.22 %
Taxe Foncier non Bâti	31.32 %	31.32 %
Taxe habitation	11.93 %	11.93 %
Taxe habitation logement vacant	11.93 %	11.93 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :
-D'adopter les taux d'imposition proposés, comme présentés ci-dessus, pour l'exercice 2026,
-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents afférents à cette délibération.

010/2026 – AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNE 2025 AU BUDGET COMMUNE 2026

Nombre de membres		
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	Vote
9+4	13	A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'annexe détaillant les résultats 2025 à reprendre par anticipation dans le budget primitif 2026,
Considérant que, conformément à l'instruction comptable M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation provisoire des résultats 2025,
Considérant qu'à la date du 20 février 2026, la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 414 134.33 €,
Considérant qu'à la date du 20 février 2026, la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 704 490.73 €,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats provisoires de la gestion du budget Commune 20800 - année 2025 au budget Commune 20800 année 2026, comme suit :

Report en fonctionnement RECETTES au chapitre R/002 :	224 134.33 €
Réserve R/1068 en investissement RECETTES	190 000.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement à reprendre en investissement RECETTES au chapitre R/001 :	704 490.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :
 -D'approuver l'affectation provisoire des résultats telle que présentée ci-dessus,
 -D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les différents documents nécessaires à l'application de cette décision.

011/2026 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - ANNEE 2026

Nombre de membres		Vote
Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote	
9+4	13	A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget principal de la Commune pour l'exercice 2026 s'équilibre de la façon suivante :

1. La section de fonctionnement :

- Total Dépenses : 777 300 € = Total Recettes : 777 300 €

DEPENSES	BP 2026 - montants en €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	191 800.00
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	198 700.00
Chapitre 014 : Atténuations de produits	7 900.00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	310 300.00
Chapitre 66 : Charges financières	4 900.00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 974.56
Chapitre 042 : Opération d'Ordre de transferts entre sections	7 425.44
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	54 300.00

TOTAL **777 300 €**

RECETTES	BP 2026 - montants en €
Chapitre 013 : Atténuation des charges	500.00
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 310.00
Chapitre 73 : Impôts et Taxes	105 000.00
Chapitre 731 : Fiscalité locale	308 100.00
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	91 249.00
Chapitre 75 : Autres Produits de gestion courante	10 000.00
Chapitre 76 : Produits financiers	6.67
Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté	224 134.33

TOTAL **777 300 €**

2. La section d'investissement :

- Total Dépenses : 996 700 € = Total Recettes : 996 700 €

DEPENSES	BP 2026 - montants en €		
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		Propositions nouvelles 9 000.00	9 000.00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	Reste à réaliser 50 000.00	Propositions nouvelles 616 200.00	666 200.00
Chapitre 23 : Immobilisations en Cours	Reste à réaliser 44 000.00	Propositions nouvelles 251 000.00	295 000.00
Chapitre 16 : Emprunts			26 500.00

TOTAL **996 700 €**

RECETTES	BP 2026 - montants en €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	16 700.00
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	213 783.83
Dont 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	190 000.00
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	54 300.00
Chapitre 040 : Opération d'Ordre de transferts entre sections	7 425.44
Chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté	704 490.73

TOTAL **996 700 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- De verser une somme de 2 500 € au Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Kergrist, imputée à l'article 657363,
- D'adopter le Budget Primitif Principal de la Commune pour l'exercice 2026, comme présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (principe de fongibilité des crédits).

QUESTIONS DIVERSES

- Recensement 2026 :

Le recensement est clôturé. L'enquête s'est bien déroulée. La population est en augmentation, les chiffres officiels doivent être validés par l'Insee. Monsieur le Maire remercie l'agent recenseur pour le travail effectué et la secrétaire de mairie pour le suivi du dossier.

-Point travaux

-Point personnel communal : recrutement pour remplacer agent communal au service technique ayant fait le choix de quitter la collectivité pour trouver un poste à temps complet.

- Evènements à venir :

*Repas à emporter poulet curry avec les jeunes de la Barak : 7 mars

*Repas ASK : 14 mars à la Salle Cocagne

*Théâtre à la Salle Kaméléon : au profit de l'école : samedi 28/02 et dimanche 01/03

*Le Marsoins : jeudi 19 février sur le parking de la mairie

-Information diverse :

*Une exposition sur le travail des assistantes maternelles réalisée par Pontivy Communauté sera visible au stadium en février.

*L'ordre du jour étant terminé et aucune autre question n'étant soulevée,
Monsieur Le Maire, lève la séance à 20h30.*

Séance	23/02/2026
Références Délibérations	001 à 011

NOM – PRENOM	SIGNATURE
GUERREY Christophe Maire	
GUILLO Philippe Secrétaire	